



NAO MGEN 2024

Ni satisfaisantes ni glorieuses...

La CFDT signe la NAO pour conserver à minima cette année, une PPV à 700 € et la prime carburant de 200€.

En décembre lors des premières négociations l'employeur nous affirmait une PPV décorrélée de la NAO.

Ce n'est pas vraiment ce qui nous a été imposé :

- Une PPV OUI ! mais si vous ne signez pas le montant sera diminué et réduit à 400€ !
- Pas de prime carburant !
- L2 élargi certaines primes diminuées drastiquement !

Une politique de rémunération accés sur les enjeux de la transformation du groupe MGEN et des stratégies où la performance est la seule raison d'être de notre employeur MGEN.

Nous syndicalistes, n'avons pas les mêmes priorités et œuvrons pour limiter la baisse du pouvoir d'achat des salariés.

La CFDT **responsable** signe l'accord accompagnée de la CGC et L'UNSA même si les mesures sont très loin de nos revendications!

La CGT quant à elle n'assume pas sa non signature...il est toujours plus facile de proférer des injures et des calomnies envers les 3 organisations signataires et prendre ce qu'il est bon de prendre dans cet accord.

La CGT a soit disant initiée une intersyndicale et un appel à la grève... Où et quand ? Sûrement pas sur MGEN !

Oui ! la CFDT a demandé une réouverture des négociations, sans retour positif de l'employeur et face au chantage d'une diminution drastique de la PPV et de la non reconduction de la prime carburant, la CFDT assure pleinement sa signature pour ne pas pénaliser les salariés !

Vous trouverez plus bas les mesures qui seront appliquées, l'accord étant signé par 3 organisations syndicales.

Vous pouvez aussi voir dans ce tableau et comparer les mesures unilatérales que l'employeur auraient appliquées si l'accord n'avait pas reçu une signature majoritaire.

Mesures NAO 2025



	Accord NAO avec signature majoritaire	Mesures Unilatérales en cas d'absence de signature majoritaire
Mesure UES - Prime de Partage de la Valeur (PPV)	700 €	400 €
Mesures L2 élargi		
Complément prime service / support non encadrant	600 €	400 €
Complément prime service / support encadrants C1	1 000 €	1 000 €
Complément prime service / support encadrants C2	1 500 €	1 000 €
Complément prime commerciale	Plafond à 4000 €	Plafond à 3800 €
Création fonction Responsable d'Agence encadrant REC	4 200 €	4 200 €
Création fonction Responsable d'Agence	3 000 €	3 000 €
Prime UNION / MTECH non cadres	600 €	400 €
Prime cadres UNION / MTECH C1 / C21 / C22 / C23	1 000 €	1 000 €
Prime cadres UNION / MTECH C2 / C3 / C31 / C32	1 500 €	1 500 €
Enveloppe Augmentations Individuelle (en % MS)	0,80%	1%
Vie chère DROM	3 600 €	3 600 €
Prime bassins et métiers en tension	1 200 €	1 200 €
Astreintes MTECH	5%	5%
Mesures L3		
	Prime accueil / cooptation	Prime accueil / cooptation
	Compléments points frontaliers	Compléments points frontaliers
	Compléments points service en difficulté	Compléments points service en difficulté
Enveloppe Augmentations Individuelle (en % MS) salariés ANEM centres de santé	0,8%	1%
	Engagement de négociations sur la rémunération des dentistes	Engagement de négociations sur la rémunération des dentistes
Mesures UES		
Abonnements transports en commun	75% employeur	75 % employeur
Forfait mobilité durable	400 €	400 €
Prime carburant	200 €	0 €
Recommandation ANEM 2025	Application	Application
Minimum MGEN	Application	Application